



Compte-rendu du CSAL « emplois » du 15 mai 2025 suite au boycott de la première instance

Le procès-verbal du CSAL du 19 mars a été finalement approuvé mais sera voté lors de la prochaine instance si les dernières modifications (ajout d'un échange tendu entre la direction et une représentante du personnel) y figureront sous la forme attendue

Volet emplois (pour information vu qu'aucun vote n'est prévu désormais)

Au niveau national la loi de finances (LF) 2025 prévoit une diminution de 550 emplois à périmètre constant. Au total et sur les 11 dernières années ce sont pas loin de 18.000 suppressions qui ont impacté nos services. Parallèlement la DGFIP bénéficie en 2025 de 198 transferts d'emplois au titre des taxes d'urbanisme et de la création des centres de gestion financière ce qui nous fait un volume de variation des emplois de - 352 ETP en 2025 pour la DGFIP.

Au niveau de l'informatique les DISI ont obtenu 17 créations d'emplois dont 2 pour la DISI Grand Est au titre de la transformation numérique.

Pour permettre l'atteinte de l'objectif de schéma d'emplois tout en assurant la continuité des missions transférées sans agents, le volume de contractuels recrutés sera d'environ 1.300 ETP

Au niveau local le tableau ci-dessous recense les mouvements prévus même si certaines informations ne sont pas à jour notamment dans la colonne de droite.

Au final le repyramidage effectué par la direction (5B + 4C = 9A) est un classique de la maison mais aucune notion des services impactés n'y figure ce qui rend la lisibilité des mouvements plutôt floue. Nous avons signalé que, dans la Marne, le passage de C en B d'une collègue PAU qui reste à Reims vu que son poste sera transformé en janvier prochain implique que personne ne sera affecté à la CID de Chalons comme indiqué et bloque d'autres possibilités de mouvement ...

PLF 2025

		Repyramidages et opérations CSAR Emplois				Transferts internes CSAL				Stagiaires affectés DISI GRAND EST	
		financement	observations	cible	observations	financement	observations	cible	observations	NOMBRE	AFFECTATIONS
D67	IDIV-HC	-1	-1 IDIV-HC Chef d'exploitation Strasbourg	2	+1 IDIV-HC Besançon +1 IDIV-HC Châlons						
	IDIV-CN	-2	-1 IDIV-CN Besançon -1 IDIV-CN Châlons	1	+1 IDIV-CN PSE Strasbourg						
	A			9	+1 A PSE Besançon +1 A PSE Besançon +2 A ANA Besançon +1 A ANALYSTE Châlons +1 A ANA Reims +1 A PSE Strasbourg +1A PSE Châlons +1A PSE Besançon	-1	-1 A ANA Vosges	1	+1 A PSE Moselle	7	+2 ANA Besançon +2 PSE Besançon +1 ANA Strasbourg +2 PSE Strasbourg
	B	-7	-1 B Prog Besançon -1 B PSE Besançon -2 B PROG Besançon -1 B Prog Aubre -1B Administratif Reims -1B Prog Metz	2	+2 B PAU Strasbourg	-3	-1 B Prog ESI Châlons Residence Reims -1 B PAU ESI Châlons Residence Reims -1 B PAU Moselle	3	+1 B Prog Châlons Residence Châlons +1 B PAU Châlons Residence Châlons +1 B Adm Moselle	7	+1 PROG Besançon +2 PROG Metz +1 PROG Châlons +1 PROG Reims +2 PROG Strasbourg
	C	-4	-1 C Agent Traitement Reims -2 C dactylo Strasbourg -1 C dactylo Strasbourg			-1	-1 C Adm Strasbourg	1	+1 C PAU Strasbourg		
Sous-total		-14		14		-5		5		14	

Gardien concierge : concession de logement des gardiens-concierges (vote)

Dans le cadre de leurs attributions, les gardiens concierges bénéficient de la mise à disposition d'un logement pour nécessité absolue de service. Jusqu'au 31 décembre 2024, à titre d'avantage en nature, ils bénéficiaient de la gratuité portant sur la consommation des fluides (électricité, eau et gaz). L'instruction relative aux modalités de mise en oeuvre du décret 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement du 6 décembre 2024, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, met fin à cet avantage. Désormais la consommation des fluides liée au logement mis à la disposition des gardiens concierge sera supportée par le bénéficiaire du logement.

La DISI Grand Est qui compte dans son effectif un gardien concierge à l'ESI de Reims se trouve concernée par cette regrettable décision.

Les OS ont voté contre à l'unanimité pour protester contre la suppression de ces acquis et signaler la perte de pouvoir d'achat qui en résultera

Questions diverses

Des fiches de poste ont été publiées sur Passerelle pour recruter un IDIV-HC (remplacement de Mme Maillard) et un AFIPA (départ de M. Bouillaud pour la Centrale) sur l'ESI de Reims

Le service DEVOPS connaît des difficultés d'absorption des missions qui lui sont confiées donc le DISI va demander à la Centrale une pause dans ces attributions

M. Sauvage nous a informé qu'une réunion aura lieu en juin avec l'Euro métropole de Strasbourg au sujet du projet de parking silo qui pourrait être installé dans l'enceinte de l'ESI

Les prochaines instances se tiendront début juillet et la journée d'accueil des nouveaux agents accompagnés des apprentis le 3 septembre

Si vous souhaitez plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter :

cgt.disi-grand-est@dgfip.finances.gouv.fr

